



## DECISION ADMINISTRATIVE

**2025\_207\_DA**

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal  
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles  
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

**Objet :**

**Contrat de maintenance n°2025124821**

LOGITUD solutions SA  
ZAC du parc des Collines  
53 rue Victor Schœlcher  
**68200 MULHOUSE**

**Le Maire**

**DÉCIDE**

**De conclure** le contrat de maintenance n°2025124821 avec la société LOGITUD solutions, située au 53 rue Victor Schoelcher 68200 MULHOUSE, représentée par son PDG, Monsieur Benoit ROTHE pour une durée de pour une durée d'un an.

Le coût annuel 2026 de la maintenance des applications : SIECLE : Assistance ; SIECLE Hubee, Acte état civil, Assistance ; AVENIR : Assistance ; ETERNITE : Assistance ; ETERNITE : Carto +, Assistance ; AVENIR : Hubee, Assistance est fixé à 2 205,81 € HT soit 2 646,97 (deux mille six cent quarante-six euros et quatre-vingt-dix-sept cents).

**De signer** le contrat de maintenance annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,  
que le présent acte publié sous forme électronique  
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et  
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal  
Administratif de Grenoble dans un délai de deux  
mois à compter de cette date de publication.*